

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 17 (1866)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Laboratoire de chimie annexé à l'école d'agriculture de la Rütli

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plus haut à l'exposition sud que du côté du nord. Les dégâts se montrèrent d'abord dans la Haute-Engadine, et se propagèrent peu à peu jusque dans la partie inférieure de la vallée. L'année passée les dommages ont été encore plus considérables qu'en 1864; le Valais a aussi beaucoup souffert. Ce fléau est tout simplement une conséquence de la diminution toujours croissante des oiseaux qui se nourrissent d'insectes, et tous les moyens employés pour le combattre seront inutiles, aussi longtemps qu'on n'aura pas mis fin au carnage d'oiseaux que l'on tolère encore en Italie et dans le Tessin.

## LABORATOIRE DE CHIMIE

### annexé à l'école d'agriculture de la Rütli.

Aux termes de la loi du 14 décembre 1865, il doit être annexé un laboratoire d'expériences chimiques à l'école d'agriculture de la Rütli. Cet établissement a une double tâche à remplir dans l'intérêt de notre agriculture :

Il est destiné, d'une part, à l'étude des bases scientifiques de l'agriculture et à l'application pratique des résultats obtenus; d'autre part, il se charge de faire des analyses chimiques pour les autorités, les sociétés et les particuliers, et de déterminer la valeur des matières et produits agricoles bruts, de toute espèce.

Le laboratoire des expériences chimiques est maintenant ouvert; il a pour directeur M. Othon Lindt de Berne.

Chaque cultivateur pourra dorénavant faire procéder, contre une rétribution équitable, à une analyse chimique consciencieuse de toutes les espèces de terrains, engrais, plantes fourragères, fibres végétales, céréales, liquides, etc., dont il a intérêt à connaître la composition. Les travaux sont classés comme suit :

**Analyse de terrains** (terre végétale de champs, sous-sol, minéraux, etc.) :

Analyse mécanique simple ;

Détermination des composés inorganiques fixes ;  
Analyse au point de vue mécanique, et chimique ;  
Analyse complète au point de vue mécanique, chimique et physique.

**Analyse d'engrais** (fumier, guano, poudre d'os, gypse, cendre, etc.):

Détermination de la quantité d'eau et de cendre ;  
Détermination de la quantité d'eau, de cendre, d'acide phosphorique et d'azote ;  
Analyse complète.

**Analyse de plantes:**

Détermination des corps composant les cendres ;  
Analyse complète de fourrages, fibres végétales, de matières colorantes, etc., et recherche de la quantité de cendre, d'amidon, de sucre, de graisse, de ligneux, de protéine, etc.

**Liquides:**

Essais pour reconnaître la falsification du lait, du vin, du cidre, de la bière ;  
Analyse des eaux de sources, de rivières, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser directement au Directeur du laboratoire d'expériences chimiques.

Dans le canton de Berne, comme dans les autres pays, les cultivateurs ne tarderont pas à apprécier à leur juste valeur les avantages de cette institution.

Berne, le 16 mars 1866.

*Le Directeur des domaines et forêts,*

**Weber.**

---

On est prié d'adresser à M. EL. LANDOLT, professeur à Zurich, les envois qui concernent la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à M. E. SCHULER, à Bienne.